

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 64  
Nombre de présents : 51  
Nombre de représentés : 5  
Nombre d'absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_045\_CC\_10**  
*Approbation de l'accord de partenariat dans le cadre de l'appel à projet « France 2030 » du futur pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son.*

Nombre de votants : 55

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
10/06/2024

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Amandine TAVEL - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Gilles HUBERT procuration à M. Olivier HOARAU - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024**

**AFFAIRE N°2024\_045\_CC\_10 : APPROBATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FRANCE 2030 » DU FUTUR PÔLE TERRITORIAL DES INDUSTRIES CRÉATIVES DE L'IMAGE ET DU SON.**

**Le Président de séance expose :**

En mars 2023, [REDACTED] a été sélectionnée dans le cadre de France 2030 à un appel à manifestation d'intérêt « AMI » (phase 1), pour la création d'un Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ayant vocation à soutenir la capacité et le dynamisme des filières ICC locales.

En 2024, la phase 2 consistant en la réponse à un appel à projet « France 2030 » permettra de soutenir le déploiement du futur pôle territorial, la structuration d'écosystèmes locaux, et le renforcement des acteurs les plus innovants des ICC.

Le Territoire de l'Ouest partenaire de la démarche apporte son soutien par le biais du financement d'actions (Etudes, Assistance Maîtrise d'Ouvrage et Pilotage) à hauteur de 110 000 €, (cofinancement de 65 000 € de [REDACTED] et 45 000 € en fonds propres) qui permettront de bâtir la réponse à l'appel à projet, en vue de la réalisation du futur pôle des Industries Créatives de l'Image et du Son de La Réunion.

La Ville de Saint Paul, la Région Réunion, Le Territoire de l'Ouest et [REDACTED] ont souhaité s'engager ensemble dans le portage de ce projet d'ingénierie sur l'année 2024 et ont décidé de formaliser un accord de partenariat pour encadrer les conditions de fonctionnement, de financement, de responsabilité et de décision entre les partenaires.

L'accord de Partenariat est conclu pour les besoins de la réalisation du Projet.

Les Partenaires s'engagent à collaborer au travers d'échanges réguliers sur les chantiers d'ingénierie définis dans l'accord de partenariat, en vue de définir un business plan détaillé décrivant la création d'un Pôle des Industries Culturelles et Créatives sur le territoire de la Réunion. De manière secondaire, la candidature bénéficiera d'un appui à la création de ce pôle, afin de répondre à l'Appel à Projet France 2030 dont la parution est attendue fin du troisième trimestre, début quatrième trimestre 2024.

Au titre de l'accord de partenariat annexé et de la convention signée par [REDACTED] et [REDACTED] en date du 14/02/2024, les dépenses suivantes seront engagées par les Partenaires :

Structures	Actions	Année 1						
		Dépenses de personnel		Frais généraux		Prestations externes		
		Détail des coûts (2)	Montant	Détail des coûts (2)	Montant	Détail des coûts (2)	Montant	
Structure 1 : Porteur de projet - Gao Shan Pictures	Action 1 : PMO Projet		9 000 €		1 000,00 €		10 000,00 €	
	Action 2 : Etude de faisabilité		7 000 €		3 000,00 €		10 000,00 €	
	Action 3 : Gouvernance du Pôle / Accord de consortium		2 400 €		600,00 €		3 000,00 €	
	Action 4 : Etude d'impact RSE / Environnement		3 200 €		800,00 €		4 000,00 €	
	Action 5 : Cahier des Charges Chantiers Immobilier et Juridique						0,00 €	
	Action 6 : Suivi des chantiers Structuration, Juridiques et Immobilier		2 400 €		600,00 €		3 000,00 €	
	Action 9 : Réponse à Appel à Projet		4 000 €		1 000,00 €		5 000,00 €	
	Sous-total Structure 1		28 000,00 €		7 000,00 €		0,00 €	35 000,00 €
	Structure 2 : Membre 2 - Région Réunion	Action 7 : Etude juridique					50 000,00 €	50 000,00 €
Action 3 : Gouvernance du Pôle / Accord de consortium						15 000,00 €	15 000,00 €	
							0,00 €	
Sous-total Structure 2			0,00 €		0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
Structure 3 : Membre 3 - TD	Action 1 : PMO Projet					25 000,00 €	25 000,00 €	
	Action 2 : Etude de faisabilité					45 000,00 €	45 000,00 €	
	Action 3 : Gouvernance du Pôle / Accord de consortium					5 000,00 €	5 000,00 €	
	Action 4 : Etude d'impact RSE / Environnement					15 000,00 €	15 000,00 €	
	Action 5 : Cahier des Charges Chantiers Immobilier et Juridique					10 000,00 €	10 000,00 €	
	Action 6 : Suivi des chantiers Structuration, Juridiques et Immobilier					5 000,00 €	5 000,00 €	
	Action 9 : Réponse à Appel à Projet					5 000,00 €	5 000,00 €	
	Sous-total Structure 3		0,00 €		0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	
	Structure 3 : Membre 3 - St Paul	Action 8 : Etude immobilière					40 000,00 €	40 000,00 €
							0,00 €	
Sous-total Structure 3			0,00 €		0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
TOTAL PROJET		28 000,00 €		7 000,00 €		215 000,00 €	250 000,00 €	

### Propositions

Il est proposé d'approuver et de valider l'accord de partenariat ci-annexé, fixant les modalités de fonctionnement, de décision, de communication et de financement entre les partenaires, [REDACTED] - La Région Réunion – La Ville de Saint-Paul et le Territoire de l'Ouest, dans le cadre du projet « Pôle des Industries Créatives de l'Image et du Son » pour une durée équivalente à celle de la convention signée entre [REDACTED] et [REDACTED] soit jusqu'au 09 juin 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 16/04/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 7 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** l'accord de partenariat relatif à l'appel à projet du futur pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son.
- **AUTORISER** la Vice-Présidente déléguée à l'innovation et au développement durable à signer l'accord de partenariat et l'ensemble des actes y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président